

actes injustes et partiaux et qu'il ne faudrait pas empêcher le libre versement des intérêts et des dividendes aux portefeuilleistes étrangers en imposant des restrictions sur les devises. Je cite donc le passage suivant de la page 409:

Les Canadiens devraient avoir plus de réelle garantie que la direction des sociétés prendra, chaque fois qu'il sera raisonnable de le faire, des décisions favorables à l'intérêt du Canada, c'est-à-dire que son optique deviendra plus canadienne. Nous n'entendons pas par là qu'il faille leur imposer une attitude nationaliste étroite non plus que limiter leurs relations avec la société mère ni les priver de tous les avantages qui en découlent. L'adoption des trois propositions ci-dessous, au sujet des objectifs que devrait viser l'activité de ces sociétés, n'aurait pas ces effets; à notre avis, tous les intéressés en bénéficieraient:

La Commission fait ensuite les recommandations suivantes:

1. Chaque fois que cela est possible, ces sociétés devraient confier à des Canadiens des postes supérieurs d'un caractère administratif et technique, retenir les services d'ingénieurs, de juristes, etc. canadiens et acheter leurs fournitures, leurs matières premières et leur matériel au Canada;

2. Elles devraient publier leurs états financiers et faire connaître dans le détail les résultats de leur activité au Canada;

3. Elles devraient nommer des Canadiens à leur conseil d'administration et vendre une partie importante de leur capital-actions à des Canadiens.

Ce bill se rapporte à une partie de la troisième recommandation de la commission. J'avais fait inscrire dans le *Feuilleton*, d'autres bills dont un se rapportait aux états financiers. Je suis heureux que le gouvernement ait présenté lui-même sur le même sujet un bill qui est bien meilleur que le mien. J'espère sincèrement que le présent bill retiendra l'attention du gouvernement.

M. Benidickson: L'autre bill sera-t-il examiné cette session?

M. Winch: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander qu'on compte les députés pour voir si nous avons le quorum. Je demande qu'on exclue de la liste des personnes présentes les représentants qui entrent et sortent de derrière le rideau.

J'ai invoqué le Règlement, monsieur l'Orateur, car au moment où je les ai comptés, il y avait 19 députés à la Chambre. Un ou deux sont entrés depuis.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je crois que le député fait erreur. D'après moi, la Chambre comptait 21 représentants.

M. Winch: J'en ai compté 19, mais quelques-uns sont entrés depuis.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. En ce moment, le quorum ne semble faire aucun doute.

M. Broome: La Commission royale passe alors, comme l'atteste la page 394, à l'étude de...

M. Benidickson: Avant que l'honorable député lise cette citation, j'ai quelques mots à dire au sujet de la déclaration qu'il a faite, savoir que la mesure ministérielle est, sous certains aspects, supérieure à celle qu'il a présentée lui-même. J'aimerais que l'honorable député nous dise si, oui ou non, la mesure ministérielle portant sur la communication de renseignements sur l'état financier, sera étudiée au cours de la présente session, car cela pourra influencer sur notre attitude à l'égard de la mesure dont nous sommes saisis.

M. Broome: Je ne vois pas ce que cela a à voir à la question. Que la mesure soit inscrite au *Feuilleton*, cela me suffit.

En ce qui a trait à la troisième recommandation de la commission royale d'enquête, voici ce qu'on lit dans le rapport définitif, à la page 410:

Le troisième objectif est que les filiales (en particulier les grandes filiales bien établies) des sociétés étrangères vendent une partie de leurs capitalisations à des Canadiens et adjoignent à leur conseil d'administration un certain nombre de Canadiens. Il y a des sociétés qui ont agi ainsi et qui, de leur propre aveu, s'en sont bien trouvées. Nous ne voyons assurément pas pourquoi, si les Canadiens choisis comme administrateurs sont compétents et consciencieux, l'adoption de cette ligne de conduite ne servirait pas l'intérêt de tous. Les sociétés seraient mieux informées de l'opinion et de l'attitude du Canada et le public aurait une certaine assurance qu'elles ne perdent pas de vue l'intérêt du pays dans leurs délibérations et leurs décisions de tous les jours. Les administrateurs canadiens ne seraient pas portés à oublier l'intérêt général de la nation tant dans les projets de longue haleine que dans les décisions d'ordre courant.

Puis, la Commission a ajouté, comme en fait foi la page 411:

Que les filiales des sociétés étrangères nomment des Canadiens à leur conseil d'administration et vendent des actions aux Canadiens, voilà une proposition qui, naturellement, n'est pas nouvelle. Mais il est moins de sociétés qu'on aurait pu s'y attendre qui aient bougé. Dans l'ensemble, les filiales qui ont adopté la ligne de conduite que nous proposons nous semblent avoir plus contribué, et de bien des façons, à la croissance de notre économie que celles qui s'en sont abstenues. Elles paraissent montrer plus d'intérêt et apporter plus d'énergie à développer leur activité chez nous et semblent plus au fait de nos problèmes et de notre sentiment. Il nous est impossible de le prouver de façon scientifique, mais telle est bien l'impression précise que nous avons éprouvée à l'occasion de nos déplacements, de nos séances et de nos entretiens.

M. McGee: Le député répéterait-il la source de sa citation?

M. Broome: Je citais le rapport final de la commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada.

M. Benidickson: Le secrétaire d'État ne va tout de même pas nous quitter?

M. Broome: J'aimerais, pour commencer, citer une allocation prononcée par M. R. M. Fowler, président de l'Association canadienne de la pâte et du papier, à l'occasion du